

CORREZE

TULLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° _____

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
Secrétariat Général
KP/SC COMMUNE

Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Thomas MADELMONT, Septième Adjoint

Le Maire de la Commune de TULLE (Corrèze)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122.18,
- Vu la délibération n°1 du 27 mars 2026 créant huit postes de Maires-Adjoints,
- Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 mars 2026,
- Vu la délibération n°2 du 27 mars 2026 portant délégation accordée au Maire et aux Adjoints conformément aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales

ARRETE :

- ARTICLE 1 :** Une délégation permanente est accordée à Monsieur Thomas MADELMONT, Septième Adjoint, pour exercer sous la surveillance et la responsabilité du Maire, les fonctions relatives à la Solidarité, aux Affaires Sociales et à la Laïcité.
- ARTICLE 2 :** Monsieur Thomas MADELMONT est autorisé, dans le cadre de sa délégation, à signer toutes les pièces comptables et administratives relatives :
- à la définition d'actions visant au renforcement du lien social et de l'inclusion sociale des personnes vulnérables
 - à la définition de la politique sociale conduite en direction des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes en situation de précarité
 - à la relation avec les différents acteurs intervenant dans le secteur social
 - à la diffusion d'une culture de la laïcité dans la gestion de la vie municipale
 - à la garantie de la neutralité du service public municipal
 - à l'information et à la sensibilisation du personnel municipal à la laïcité
 - à la prévention et à la gestion des éventuels conflits entre les habitants et la municipalité dans le cadre du respect du principe de laïcité
- ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas MADELMONT, la délégation dont il bénéficie sera exercée, par ordre de priorité par les Adjoints suivants : Madame Sylvie DALESME, Monsieur Florent PLAS, Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Dorian LASCAUX, Madame Hélène DESCHAMPS, Monsieur Jean MOULY et Madame Violaine BOUILLAGUET .
- ARTICLE 4 :** Monsieur Thomas MADELMONT, les Adjoints suivants : Madame Sylvie DALESME, Monsieur Florent PLAS, Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Dorian LASCAUX, Madame Hélène DESCHAMPS, Monsieur Jean MOULY, Madame Violaine BOUILLAGUET et le Directeur Général des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et publié sur le site de la Ville de Tulle.
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Corrèze ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Municipal.

TULLE, le 3 avril 2026

Le Maire,

Laurent MELIN



Transmis au contrôle de Légalité le : - 3 AVR. 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 3 AVR. 2026

AP61-03042026